

PUBLIÉ LE

29 DEC. 2025



Envoyé en préfecture le 24/12/2025

Reçu en préfecture le 24/12/2025

Publié le

ID : 013-211301031-20251224-2025_626-AR

S²LO

LV/SS/MB
POLE INFORMATIQUE

DECISION

2025-626

**Objet : Contrat de maintenance et d'hébergement
Des progiciels d'AS-TECH Solutions
Avenant n°2**

ASOS 3000 A S

LE MAIRE DE SALON-DE-PROVENCE

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22, Alinéa 4,

Vu la Délibération du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020 portant délégation d'attributions dudit Conseil Municipal au Maire de SALON-DE-PROVENCE, et plus particulièrement son alinéa 4,

Vu le Code de la Commande Publique,

Considérant qu'il est nécessaire d'ajouter la maintenance et l'hébergement des progiciels d'AS-TECH Solutions utilisés par le service des achats.

Sur proposition du Directeur Général des Services Techniques Municipaux,

D E C I D E **en exécution des pouvoirs susvisés,**

ARTICLE 1 : De conclure un avenant au contrat initial de maintenance et d'hébergement avec la société AS-TECH - 1280 Avenue des Platanes - Future Building II - 34 970 BOIRARGUES - LATTES

ARTICLE 2 : Cet avenant entraînera le paiement d'une redevance annuelle pour l'hébergement d'un montant de 1467,00 € HT (soit 1760,40 € TTC),

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget de la commune au chapitre 65, article 65818, NP : 67.08

pour la maintenance une redevance annuelle d'un montant de 2 398,56 € HT (soit 2 878,27 € TTC),

les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget de la commune au chapitre 011, article 6156, NP : 67.07

ARTICLE 3 : Le présent avenant au contrat est conclu pour une première période à compter du 1/01/2026 au 31/12/2026, jusqu'au 31/12/2027.

ARTICLE 4 : Monsieur Le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur Général des Services Techniques Municipaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Salon-de-Provence,

Le

24 DEC. 2025

**Nicolas ISNARD
Maire de Salon-de-Provence
Vice-président du Conseil Régional**

